

# Encore deux ans avant de voir le port rénové

**ROLLE** L'exécutif a présenté au public une nouvelle proposition de tarification pour le futur port après le retrait, en mai, du préavis.

Mercredi soir, la salle de spectacle du Casino Théâtre était comble. Sur scène, la municipale Josephine Byrne Garelli et Serge Gambarasi, chef des services techniques, venus présenter au public une nouvelle proposition de tarification pour le futur port ouest. Face à eux, une assistance composée essentiellement d'usagers.

Une affluence logique en raison de la sensibilité du sujet: en mai dernier, face aux vents de contestation qui s'étaient levés au sein du Conseil communal, la Municipalité avait préféré retirer ses deux préavis concernant le projet, celui sur le crédit d'investissement d'un peu plus de 10,8 millions de francs et le règlement y relatif.

Depuis, l'exécutif s'est remis à la tâche, en tirant les enseignements du précédent veveysan – le Tribu-



Plutôt que rénover simplement les installations vétustes, la Municipalité a souhaité augmenter la capacité du port qui offrirait 442 places. ARCH. C. SANDOZ

nal cantonal a donné raison à des plaisanciers du port de Vevey qui avaient jugé exagérée l'augmentation des tarifs d'ancrage – et en s'adressant à «Monsieur Prix» qui a fait des recommandations. Il a notamment suggéré un amortissement de l'ouvrage sur 50 ans et un emprunt à un taux d'intérêt moyen plus faible. «Le changement principal par rapport au préavis retiré concerne les tarifs, qui su-

bissent une baisse significative, de l'ordre de 14%», explique Serge Gambarasi.

L'objectif: déposer un nouveau préavis début 2016 pour une approbation au printemps. Les travaux pourraient débuter en septembre 2016 et s'achever en mai 2017. «Nous n'avons pas énormément de marge de manœuvre. Le permis de construire sera caduc courant 2018», a expliqué Jo-

sephine Byrne Garelli.

La capacité du nouveau port serait de 442 places au lieu des 310 actuelles, dont 20 places visiteurs, grâce à une réorganisation de l'espace et des infrastructures. Le projet est accompagné d'un nouveau règlement qui présente plusieurs nouveautés, à l'image du droit de boucle (qui correspond à une caution versée à titre de participation à l'investissement pour la création et l'entretien d'une place d'amarrage). La rénovation et l'extension du port supprimeront aussi une hausse de la taxe annuelle de la location. L'idée étant de prévoir une progressivité des tarifs en fonction des catégories de bateau et de la provenance des navigateurs. «Nous pouvons offrir des tarifs comparables à ceux pratiqués actuellement dans d'autres ports de la région grâce à la possibilité d'amortir l'investissement sur 50 ans et l'apport financier du droit de boucle. Sans ces deux éléments, nos tarifs annuels seraient nettement plus élevés», précise la municipale. ● JOL